

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [rivestma-csspo-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/d2edb8060eaa605cc9d96176)

<https://www.cadre21.org/membres/d2edb8060eaa605cc9d96176>

Date d'obtention : 2025-02-21 16:51:04

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- Déclancher le protocole Sexto
- compléter la grille d'évaluation de l'incident
- S'il y a d'autres personnes (instigateur, victime ou témoins) poursuivre l'intervention
- Si n'a pas d'infraction au criminel, traiter avec les politiques de l'établissement
- Ne jamais prendre connaissance des photos ou vidéos
- Même si c'est un adulte qui est impliqué, l'intervenant doit compléter l'intervention
- Confisquer le cellulaire
- Contacter le service de police
- Si la police demande des informations supplémentaires après avoir fait le protocole, l'intervenant doit refuser de donner suite à la demande en expliquant que l'école n'est pas le mandataire de la police

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que chaque cas peut-être unique ... Qu'il faut déclencher le protocole en complétant la grille d'évaluation, de confisquer le cellulaire en refusant de voir les photos et ou vidéos, faire appel au service policiers

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

- De dire au service de police que l'école n'est pas leur mandataire
- Ou si la personne veut te montrer les photos ou vidéos...malaise et on ne doit pas regarder les photos